



FONDS POUR LA CONSERVATION  
DES

Rivières  
sauvages

© Y. Gouguenheim - image-riviere.com

Le 19 avril 2021

## Il suffirait de 0,02€ chacun pour tous ensemble protéger les Rivières Sauvages !



*Appel à la générosité du public – Campagne 2021*

Cela va devenir un rendez-vous incontournable : tous les ans, à partir de la mi-avril se lance la campagne de collecte et de mécénat territorial et national des Rivières Sauvages. 2 centimes d'euro par français actif <sup>1</sup> ! C'est la somme qu'il faudrait pour financer les actions du programme de sauvegarde des rivières sauvages labellisées. Cette année, elle débute le 19 avril 2021. Les entreprises et les particuliers sont invités à donner via le site [soutenir.rivieres-sauvages.fr/mecenat-territorial/](https://soutenir.rivieres-sauvages.fr/mecenat-territorial/) à la rivière sauvage de leur choix ou à l'ensemble du programme national.

Cette campagne dure jusqu'au 31 décembre 2021. Les dons sont déductibles des impôts sur les sociétés ou sur le revenu.

### Un rendez-vous incontournable : 2 centimes d'euro par français actif

Des actions de préservation et de sensibilisation, souvent innovantes, mises en place sur les Rivières Sauvages sont portées à l'attention du grand public. **L'Etat et les Agences de l'Eau ne financent pas ou trop peu les rivières qui présentent un bon fonctionnement.** Les études techniques et scientifiques qui permettent de mieux comprendre le fonctionnement de ces rivières pour augmenter leur résilience par exemple, ne sont quasiment jamais financées. Le soutien du grand public, des citoyens et des entreprises est donc indispensable. **2 centimes d'euro par français** suffisent pour assurer pleinement la prise en charge des actions 2021 !

### Un site dédié : [soutenir.rivieres-sauvages.fr/mecenat-territorial/](https://soutenir.rivieres-sauvages.fr/mecenat-territorial/)

Le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages dispose d'un site dédié sur lequel, les internautes peuvent contribuer directement et soutenir la rivière de leur choix.

### Comment flécher vers un territoire en particulier ?

Sur le [formulaire de don en ligne](#), les internautes peuvent sélectionner leur Site Rivières Sauvages dans le menu déroulant après avoir renseigné le montant de leur don et leurs coordonnées. 70 % de ce don iront directement au programme d'actions liées à cette rivière. La part restante sera attribuée au fonctionnement global du réseau des Rivières Sauvages labellisées.

Faire un don au Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages

MON DON	MES COORDONNÉES	MON RÉCAPITULATIF										
<p>J'ai donné une fois</p> <p>50 € 100 € 150 € 300 €</p> <p>Montant libre : [ ] €</p> <p>Je donne tous les mois</p> <p>5 € 10 € 15 € 20 €</p> <p>Montant libre : [ ] €</p> <p><b>RÉDUCTION FISCALE</b></p> <p>Le don à Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages ouvre droit à une réduction fiscale car il remplit les conditions générales prévues aux articles 230 et 239 bis du code général des impôts.</p> <p>Particulier Organisme</p>	<p>J'ai déjà un compte HelloAsso</p> <p>Je m'inscrit</p> <p>Particulier Organisme</p> <p>Nom * Prénom *</p> <p>Email *</p> <p>Date de naissance *</p> <p>Adresse *</p> <p>Ville * Code postal *</p> <p>Pays *</p> <p>France</p> <p><b>MECENAT TERRITORIAL</b> : je souhaite soutenir un Site Rivières Sauvages en particulier, 70 % de ce don ira directement au programme d'actions liées à cette rivière.</p> <p>Choisir</p> <p>* Champs obligatoires</p>	<p>Récapitulatif</p> <table border="1"><thead><tr><th>sélection</th><th>Don</th></tr></thead><tbody><tr><td>Don</td><td>100,00 €</td></tr><tr><td colspan="2">Votre contribution au fonctionnement de HelloAsso (pourquoi ? - Modifier)</td></tr><tr><td></td><td>8,00 €</td></tr><tr><td><b>Total</b></td><td><b>108,00 €</b></td></tr></tbody></table> <p>Validier et payer</p> <p>SUIVEZ TOUTES NOS ACTUALITÉS</p> <p>SUF :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• rivieres-sauvages.fr</li><li>• facebook.com/rivieres-sauvages</li></ul>	sélection	Don	Don	100,00 €	Votre contribution au fonctionnement de HelloAsso (pourquoi ? - Modifier)			8,00 €	<b>Total</b>	<b>108,00 €</b>
sélection	Don											
Don	100,00 €											
Votre contribution au fonctionnement de HelloAsso (pourquoi ? - Modifier)												
	8,00 €											
<b>Total</b>	<b>108,00 €</b>											

<sup>1</sup> 2 centimes d'euro collectés par la population active et non au chômage c'est-à-dire 26.9 millions de français – Chiffres INSEE 2018

## Quelques exemples d'actions à financer

**Le Chéran (74 et 73) :** Suivi de la qualité de la rivière par monitoring optimisé. Etude des refuges thermiques (zones où la faune piscicole trouve refuge en période de forte chaleur) - *Parc naturel régional du Massif des Bauges*.

**La Grande Leyre (24) :** Accompagnement de l'expédition PLASCOTE pour l'étude des microplastiques. Renouvellement de la signalétique du sentier du Hourc d'Eyre. - *Parc naturel régional des Landes de Gascogne*.

**Le Guiers Mort (38) :** Etude des refuges thermiques (zones où la faune piscicole trouve refuge en période de forte chaleur). Etude sur les Cincles plongeurs comme bioindicateurs, prélèvements et analyse de plumes, sang et excréments. – *Parc naturel régional de Chartreuse*.

**Le Léguer (22) :** Chantiers d'arrachage de Balsamine de l'Himalaya (plante exotique envahissante). Le « Léguer en fête », un festival estival pour animer la vallée et faire connaître ses richesses – *Bassin Versant Vallée du Léguer*.

**Le Rif Garcin (73) :** Nettoyage de la décharge de la Poyat. Réhabilitation des habitats de poissons au niveau du pont des Oules – *ADEO*

**Toutes les rivières ont des programmes d'actions à financer. Le programme Rivières sauvages a également des actions sur l'ensemble du territoire qui requièrent des financements spécifiques.**

## Les mots de Samuel Jouon

*Administrateur de l'Association du Réseau des Rivières sauvages et coordonnateur Bassin Versant Vallée du Léguer.*

*"C'est un appel à la générosité du public, qu'il soit composé de particuliers ou d'entreprises privées. En effet, ces dernières peuvent aussi soutenir les rivières sauvages et les territoires labellisés en devenant mécène. C'est une belle occasion pour elles de répondre en même temps aux exigences de la RSE, pour celles qui sont concernées. Soutenir les rivières sauvages, c'est également contribuer à atteindre les objectifs (13, 14 et 15) de développement durable pour 2030 de l'ONU. D'ores et déjà, plusieurs entreprises se sont engagées et aident à la mise en œuvre d'actions concrètes sur plusieurs rivières en contribuant ainsi à leur préservation. Citons notamment, Le groupe Ledu, Uriage, Le groupe Aqualande, Biocoop Valserine, Chartreuse Diffusion, Field & Fish..."*

Liste des soutiens : [soutenir.rivieres-sauvages.fr/les-soutiens-des-rivieres-sauvages/](https://soutenir.rivieres-sauvages.fr/les-soutiens-des-rivieres-sauvages/)

**Le label « Site Rivières Sauvages »** est le fruit d'un long effort collectif qui réunit des acteurs de tous horizons : gestionnaires des bassins versants, institutions, collectivités territoriales, entreprises, associations de protection et gestionnaires des milieux naturels, riverains etc.... Il a un double objectif : reconnaître la naturalité extraordinaire des rivières de nos contrées et honorer l'engagement, le travail, la détermination d'une communauté humaine d'un territoire.

Le programme Rivières Sauvages est porté par l'Association du Réseau des Rivières Sauvages avec l'aide du Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages. En 2021, 29 rivières sont labellisées : La Valserine, la Dorche, la Vézeronce, l'Arvière et la Pernaz dans l'Ain, la Haute-Beaume et la Drobie en Ardèche, l'Estéron, le Cians, la Roudoule, la Clued'Amen et le Vallon de Cante dans les Alpes Maritimes, le Chéran, le Nant d'Aillon, le Nant Bénin en Savoie et Haute Savoie, Le Guiers Mort et le Rif Garcin en Isère, le Galeizon dans le Gard, le Taravo et le Travu en Corse du Sud, le Fangu en Haute-Corse, l'Artoise dans l'Aisne, La Grande Leyre dans les Landes, le Léguer et le Guic dans les Côtes-d'Armor, le Pic et la Gioune en Creuse et la Haute-Dronne et le Manet en Dordogne.

Le réseau continue de se développer grâce à une belle dynamique des territoires et votre soutien !

## CONTACTS :

Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages : <https://soutenir.rivieres-sauvages.fr/>

- Denis CAUDRON : développement du Réseau et des partenariats : 06. 85.31.40.06 - [denis.caudron@rivieres-sauvages.fr](mailto:denis.caudron@rivieres-sauvages.fr)
- Marie-Pierre MEDOUGA : communication, mécénat et relations médias - 06.22.78.71.38 - [communication@rivieres-sauvages.fr](mailto:communication@rivieres-sauvages.fr) - [www.mp-c.eu](http://www.mp-c.eu) - @mapyntonga